

FORMATION TECHNICIEN SUPERIEUR OPHTALMOLOGIE

DIPLOME : MASTER de Technicien Supérieur en Ophtalmologie (Assistant Médical d'ophtalmologie A.M.O) délivré par le Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique du Mali

CONDITIONS D'ACCESSIBILITE

- Etre titulaire d'un diplôme de Technicien Supérieur de Santé d'un diplôme équivalent ;
- Age maximum fixé à 25 ans au 31 décembre de l'année de sélection ;
- Maîtrise de la langue française ;
- Justifier de la capacité à s'acquitter du paiement, frais pédagogiques, frais de documentation, de stage et de voyages d'études.

PIECES A FOURNIR :

- Une (1) demande manuscrite timbrée (200FCFA) adressée au Directeur Général du CHU-IOTA ;
- Un (1) extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif en tenant lieu ;
- Une (1) copie certifiée conforme du Diplôme (ou Attestation) de Technicien Supérieur de Santé et lettre d'équivalence pour les diplômes étrangers
- Une (1) attestation d'authentification pour les Diplômes étrangers ;
- Une (1) attestation de baccalauréat ;
- Un (1) certificat de nationalité ;
- Une (1) autorisation d'inscription (Fonction publique pour les fonctionnaires) ;
- Un (1) certificat d'engagement de prise en charge des frais de formation ;
- Une (1) lettre de motivation ;
- Un (1) Curriculum Vitae.

DUREE DE LA FORMATION

La durée de la formation est de **2 ANS**. Comme préconisé par l'OMS, et l'OAAS, il s'agit d'un enseignement par objectifs.

OBJECTIFS DE A FORMATION

- Acquérir les compétences pour servir la communauté, au sein d'une équipe, pour répondre à des besoins de santé oculaire primaire, dans le domaine préventif ou curatif
- Acquérir les compétences pour diagnostiquer et savoir référer les pathologies oculaires graves dans les structures dédiées

SELECTION DES CANDIDATS

Pour chaque année académique, le nombre de place (en moyenne 10) est décidé par la commission de sélection du département formation du CHU-IOTA. Tous les dossiers sont examinés et validés par ladite commission. Tout dossier non conforme fera l'objet de rejet.

La sélection des candidats se fait sur sélection de dossier au prorata du nombre de places disponibles.

PROGRAMME DE FORMATION

Les programmes d'enseignement sont dispensés de novembre à juillet de chaque année académique et réparti en 3 volets

- 1. Programme d'enseignement théorique** : connaissances de base nécessaires à la pratique ophtalmologique. Il s'agit d'enseignement magistral, interactif nécessitant un travail de recherche personnel de l'étudiant. Il est aussi virtuel (télé conférences, consultation en ligne) impliquant des enseignants nationaux et internationaux.
- 2. Programme d'enseignement pratique** : L'enseignement pratique est déroulé en session de travaux pratiques (TP) et de travaux dirigés (TD).
- 3. Apprentissage des tâches en milieu professionnel** : repose essentiellement sur de stage hospitalier, d'activité chirurgicale (petite chirurgie) et de pratique ophtalmologique en milieu communautaire

Compte tenu du volume de l'enseignement théorique, il a été réparti en 3 ans et 17 modules (cf. maquette pédagogique)

MAQUETTE PEDAGOGIQUE ENSEIGNEMENT A.M.O.

MODULE (UNITE D'ENSEIGNEMENT)	Volume horaire	
	Cours théorique	TP /TD/Stage pratique
1^{ère} année		
UE1. Anatomie et physiologie de l'œil et de ses annexes	30h	-
UE2. Technique et instrumentation en ophtalmologie	20h	220h
UE3. Optique et Optométrie	20h	80h
UE4. Pathologies et soins des annexes de l'œil	50h	240h
UE5. Pathologies et soins du globe oculaire	50h	400h
TOTAL	170H	940H
2^{ème} année		
UE6. Introduction à la santé oculaire communautaire	6h	16h
UE7. Programme et stratégie de lutte contre la cécité	6h	400h
UE8. Management de services de soins oculaires et leadership	6h	16h
UE9. Initiation à la recherche : méthodologie de la recherche, épidémiologie	12h	24h
TOTAL	40H	446H
OPTION Informatique, Anglais, Déontologie, Responsabilité médicale		

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET D'EVALUATION

➤ **Les procédures d'évaluation de la 1^{ère} année** sont les suivantes :

- **Evaluation des connaissances théoriques** : Contrôle continu à l'issue de chaque module (question théorique à rédiger en 1 heure 30).

- **Evaluation des compétences pratiques** : validation obligatoire des stages et suivi du Carnet de Stage ou Logbook (Chaque apprenant aura un cahier de stage dans lequel les actes réellement effectués seront consignés par l'apprenant et notés par le superviseur).

- **Examen de passage** : sanctionne chaque année universitaire à travers un Jury composé d'enseignants Hospitaliers et universitaires.

Epreuve d'examen	Coefficient
Question anatomie /pathologie	2
Contrôles continus	2
Stage pratique	2

Condition de passage en année supérieure :

- Participer aux enseignements
- Valider tous les stages pratiques
- Obtenir à l'évaluation de fin d'année une moyenne au moins égale à 10 sur 20.
- Toute note inférieure à 07 sur 20 est éliminatoire.

Le jury décide des passages en année supérieure et peut accorder un seul redoublement pendant les 2 années d'étude.

L'examen final de 2^{ème} année : est validé par un Jury est composé d'enseignants Hospitaliers et universitaires. Les épreuves sont citées dans le tableau ci-dessous

Epreuve d'examen	Coefficient
Stage pratique	2
Rapport de stage communautaire	4

Conditions de réussite de fin d'étude :

- Valider toutes les années antérieures ;
- Obtenir à l'évaluation finale une note au moins égale à 12 sur 20. Toute note inférieure à 07 sur 20 est éliminatoire

COUT FORMATION A.M.O.

I. FRAIS D'INSCRIPTION

Statut Etudiants	Frais inscription	Cout total (2 ans)
Boursier	450 000	900 000

II. COUT ENSEIGNEMENT

Type enseignement	Volume horaire Annuel 2 semestres /année (8mois)			Cout horaire	Cout total (2 ans)
	AMO1	AMO2	Total		
Cours théoriques	170	48	218	10 000	2 180 000
TP/TD	30	60	90	5 000	450 000
Total					2 630 000

III. INTRANTS ET CONSOMMABLES

Libellé	COUT ANNUEL	COUT TOTAL (2 ans)
Kit équipement Consultation, bloc	75 000	150 000
Equipement didactique (Livres, abonnement revues)	75 000	150 000
Equipement bureautique	50 000	100 000
TOTAL	200 000	400 000

IV. BOURSE MENSUELLE ETUDIANT

Libellé	Cout mensuel	Mensualité	Cout annuel	Cout total (2ans)
Bourse étudiant	140 000	12	1 680 000	3 360 000

RECAPITULATIF COUT FORMATION A.M.O.

Libellé	Cout total (2 ans)
Frais universitaires	900 000
Cout enseignement	2 630 000
Intrants et consommables	400 000
TOTAL	3 930 000